

Brest,
6 - 8 octobre 2015



3^e colloque national

aires marines protégées



Ateliers N°5 à 9



2. PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité



Atelier n°5



2.

PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité





Les questions initiales

1) Pourquoi un document unique ou commun ?

Contexte national et besoins locaux.

2) Retours d'expérience/échange de gestionnaires d'AMP

- Vers un document commun de gestion pour les estuaires picards et de la mer d'Opale'
- Enjeux communs et façon de les traiter sur la côte de Granite rose

3) Propositions pour un aller vers un document unique :

- Quel contenu pour un document unique et commun ?
- Comment y parvenir ?



Vers un document commun de territoire ?

Intérêt partagé (gestionnaires, tutelle, usagers) : lisibilité, cohérence, appropriation et non simplification de qui est par nature complexe.

Cible possible de différents niveaux :

- lisibilité interne entre AMP : document technique.
- mutualisation et amélioration du travail en commun.
- lisibilité externe vers d'autres politiques

Atouts d'un document commun stratégique :

- Porter à connaissance clair vers d'autres politiques
- Passer d'une approche sectorielle et par AMP à une approche collective et plus intégrée.

Le territoire : celui des objectifs et des résultats à atteindre, celui des actions pouvant être très différent.



Le contenu :

- Un état des lieux partagé dans son contexte régional
- Sous-finalité/objectifs à long-terme (15 ans)
- Niveaux d'exigence et lien avec les catégories UICN
- Indicateurs/tableau de bord
- Facteurs d'influence
- Stratégies d'actions entre AMP **qui expose clairement les mutualisations et actions en commun à mettre en place**
- **Liens avec autres politiques**

Précisions :

- le contenu et la forme (**vocabulaire**) qui doivent être communs.
- un document de synthèse **pédagogique** commun.
- Ces éléments seraient à intégrer dans le contenu du plan de gestion et plan d'action de chaque AMP qui garderaient des éléments propres



#5

VERS UN DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

| Action | Cadre | Qui | Délai | Résultat attendu |
|---|---|---------------------------------------|--------|--|
| Lancement de la phase expérimentale sur des sites pilotes | Note de méthodologie | Proposition AAMP Validation DEB | 6 mois | 3 sites de taille différente |
| Sites pilotes | Convention cadre entre gestionnaires validée par les tutelles et les instances de gouvernance | Gestionnaires concernés par les sites | 2 ans | Document commun validé année N et intégré dans plan de gestion année N+1. |
| Guide méthodo plan de gestion complété | Feuille de route/Contrat d'objectifs ATEN/AFB | ATEN ou AFB | 4 ans | Guide complété sur contenu et modalités d'élaboration document unique et élargi aux sites N2000. |
| Si expérimentales concluantes, déploiement du dispositif | Circulaires d'encadrement de la gestion des AMP ? Stratégie révisée AMP. ? | DEB et / ou AAMP | 5 ans | Mise en œuvre progressive des documents communs. |

Atelier n°6



2.

PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité





Les questions initiales

- A quelles conditions éthiques, les projets de restauration écologique et les mécanismes de compensations doivent répondre pour être acceptables dans le contexte spécifique des aires marines protégées ?
- Comment capitaliser les retours d'expériences des actions de restauration et des mécanismes de compensation et en établir l'analyse critique constructive ?



#6

Les recommandations

| Types | Recommandations |
|---------------------------------|--|
| Méthodologie | Améliorer <u>l'efficacité des actions</u> de restauration et des mesures compensatoires dans les AMP |
| Outil | <u>Capitaliser le retour d'expériences</u> des mesures de restauration écologique et des mesures compensatoires |
| Texte | Intégrer dans la loi Biodiversité <u>l'obligation d'un rapportage des mesures compensatoires</u> au-delà-du simple géoréférencement. |
| Communication, médiation | Engager une réflexion sur la définition et la production <u>d'outils d'aide à la décision</u> et à la gestion |



#6

Des échéances courtes !

| Recommandations | Action | Cadre | Qui | Délai | Résultat espéré |
|--|---------------------------------|-------------------------------------|--|-------|---|
| Engager une réflexion commune | Création d'un groupe de travail | Groupe national | Portage AAMP | 2016 | Livrables : Feuille de route guides, recommandations |
| Améliorer l'efficacité des actions | Outils mer / principes | Doctrines nationales | En lien avec le groupe national équivalence écologique | 2016 | Chartes / grilles d'analyses |
| Identifier un panel de méthodes reconnues et partagées | Outils mer / dimensionnement | Document à caractère méthodologique | Acteurs de la compensation | 2017 | Méthode de dimensionnement |



#6

Des échéances courtes !

| Recommandations | Action | Cadre | Qui | Délai | Résultat espéré |
|-----------------|--|---|----------------------------|-------|--|
| Capitaliser | Système national de rapportage des actions | Centre de ressource Génie écologique | Acteurs de la compensation | 2016 | Module « mer » dans le centre de ressource |
| | Système national de rapportage | Géoréférencement des mesures compensatoires | Acteurs de la compensation | 2016 | Le centre de ressource national de l'AFB ? |

Atelier n°7



2.

PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité





Les questions initiales

- A. **Définir et Identifier** : typologies du patrimoine culturel maritime ?
 - Retour d'expériences (patrimoine matériel, patrimoine immatériel, présentation du programme Palimma).
- B. **Comment les aires marines agissent-elles** pour la conservation des patrimoines culturels ?
 - Retour d'expériences (patrimoine immatériel vivant ; Patrimoine archéologique sous-marin ;
 - Protection et valorisation du patrimoine bâti littoral).
- C. Quelques **pistes innovantes** pour améliorer le dialogue entre les communautés de conservateurs



#7

Les recommandations

| Type | Recommandations |
|---------------------------------|--|
| Recommandation politique | Il faut un <u>axe stratégique spécifique à la culture</u> en matière d'AMP |
| Méthodologie | Associer systématiquement <u>les sciences humaines et sociales</u> dans les méthodes de création et de gestion AMP (ex : conseil scientifique, etc.) |
| Feuille de route | <u>Urgence à collecter les savoirs immatériels</u> (surtout dans les sociétés à forte oralité) |
| Outil | Dans la phase préalable de création, il faut que des programmes sciences humaines (patrimoine culturel matériel et immatériel soit réalisé <u>au même titre que les programmes naturaliste</u> |
| Communication, médiation | <u>Aires marines éducatives</u> (transmettre les savoirs) et école des savoirs traditionnels |

Atelier n°8



2.

PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité





Les questions initiales

- Quel **rôle les aires marines protégées** peuvent-elles jouer en faveur d'une amélioration de l'état des ressources halieutiques ?
- Quelles pistes pour **un meilleur partage des enjeux** entre gestionnaires et pêcheurs professionnels ?



La contribution des AMP

- 1/ Porter à connaissance les contributions possibles des AMP à la gestion des ressources halieutiques
- 2/ Favoriser les AMP comme laboratoire d'expérimentation pour la connaissance, le suivi et l'innovation
- 3/ Instaurer un partenariat dans la durée pêcheurs/gestionnaires
- 4/ Etudier les possibilités/ modalités de valorisation des produits issus de la pêche dans les AMP



Elargir la réflexion à l'ensemble des pressions, notamment au travers des futures zones de conservation halieutiques

- 5/ Favoriser une meilleure prise en compte de l'impact sur les ressources halieutiques des activités exercées sur les bassins versants
- 6/ Garantir la prise en compte de l'effet des autres activités maritimes sur les ressources halieutiques
- 7/ Assurer en particulier une meilleure prise en compte de la pêche de loisir dans les AMP par rapport aux enjeux de la ressource halieutique
- 8/ Réaliser un chantier scientifique d'identification des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) d'importance dans l'optique de la mise en place des zones de conservation halieutique (ZCH)



#8

Renforcer le suivi, l'évaluation et le contrôle

- 9/ Poursuivre les efforts en matière de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP pour remplir leur objectif de contribution à une bonne gestion des ressources halieutiques

- 10/ Renforcer le contrôle de l'ensemble des activités au bénéfice de la protection des ressources halieutiques

Atelier n°9



2.

PROTÉGER

Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité





Les questions initiales

- Présentation et discussion sur **l'inventaire en cours des zones réglementées au sein des AMP** et de l'état des lieux du patrimoine naturel protégé dans ces zones.
- Proposition d'une **définition des zones de protection renforcée** qui suppose une protection effective du milieu (réglementation et surveillance adéquates) sans se limiter aux statuts actuels (cœur de PN, RN et APB).
- **Recommandations en termes de création de**



#9

Considérations préalables

Pas un nouveau zonage (nom à revoir ?) mais une grille d'analyse avec des critères à affiner :

- qui est **liée à la création ou la gestion d'une AMP.**
- qui **EVITE / EXCLUT les pressions directes sur l'un des enjeux DE PATRIMOINE NATUREL** justifiant l'EXISTENCE de l'AMP.
- qui s'appuie sur un document définissant des **objectifs de gestion** et un **système d'évaluation** des résultats.
- qui bénéficie d'un **dispositif de surveillance opérationnel.**

Peu de débats autour des Outre-Mer !



#9

POUR UNE STRATÉGIE DE CRÉATION DE ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE

| Types | Recommandations |
|---------------------------------|--|
| Recommandation politique | Souligner les <u>efforts faits</u> pour la création des <u>0.2% ZPR au sein des AMP</u> existantes ou à venir |
| Méthodologie | Deux ingrédients <u>une concertation au niveau local</u> et d'une <u>stratégie au niveau plus large</u> Concertation au niveau local pour la définition <u>d'objectif partagé</u> et la mise en place de <u>ZPR</u> . |
| Feuille de route | Intérêt de disposer <u>d'un inventaire des ZPR</u> et de leur patrimoine (<u>6 mois</u>) Opportunité d'une <u>instruction méthodologique</u> pour l'application de la mesure ZPR ? |
| Outil | <u>Bancarisation des données</u> de réglementation au sein des AMP. Organisation du <u>retour d'expériences</u> sur les ZPR mises en place en France (pat nat et services éco-systémiques rendus) |
| Texte | Tout est là ! (avec les ZCH à venir) |
| Communication | Qu'est-ce qu'est et n'est pas une ZPR ? |



2.

PROTÉGER

**Merci à tous les animateurs,
rapporteurs, contributeurs, auteurs...**

